ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Incendies

Question écrite n° 10402

Texte de la question

M Christian Estrosi attire l'attention de M le ministre de l'interieur sur l'importance des moyens aeriens dans la lutte contre les incendies de forets. Il s'avere, en effet, que les helicopteres porteurs d'eau constituent un moyen particulierement efficace de lutte contre les departs de feu de par leur rapidite d'intervention et leur facilite d'acces dans les terrains ou les materiels traditionnels ne peuvent intervenir. L'utilisation des helicopteres apres les terribles incendies de 1986 a permis d'obtenir des resultats tout a fait remarquables puisque si 10 000 hectares ont ete ravages en 1986 dans les Alpes-Maritimes, seuls 32 hectares ont brule dans la meme periode en 1987. De meme l'efficacite des avions porteurs d'eau (Canadair, DC 6, Tracker) n'est plus a demontrer. Seule une utilisation massive des appareils de ce type apporte une reponse credible contre les tres grands incendies presentant un front de flammes tel que toute action sur le terrain soit exclue ou contre les incendies se developpant dans des zones inaccessibles aux vehicules, notamment en montagne. En consequence, il lui demande s'il envisage de mettre a la disposition des services departementaux d'incendie et de secours des helicopteres porteurs d'eau. Il rappelle la necessite absolue d'un renouvellement tres rapide de la flotte actuelle de bombardiers d'eau et notamment des Canadairs particulierement vieillissants. A cet effet il souhaiterait connaitre ses intentions sur la forme, les conditions et les delais de ce renouvellement.

Texte de la réponse

Reponse. - L'objectif auquel s'attache le ministere de l'interieur, dans le domaine de la protection de la foret contre les incendies, vise a permettre d'attaquer tout feu dans les 10 minutes qui suivent sa detection. L'Etat apportera son soutien aux collectivites territoriales qui feront des efforts en ce sens notamment par : l'octroi de subventions concernant les depenses qu'entrainent la mobilisation preventive des sapeurs-pompiers locaux ; l'envoi de colonnes preventives de renforts en sapeurs-pompiers ou des detachements des unites d'intervention et d'instruction de la Securite civile dans certains departements mediterraneens ; la mise a leur disposition d'helicopteres largueurs d'eau (20 en 1989) ; la constitution de six bases deconcentrees d'avions bombardiers d'eau a partir desquelles les appareils effectueront des missions de guet arme aerien. Enfin, la recherche de l'amelioration des qualites operationnelles de la flotte de bombardiers d'eau, qui repose sur la complementarite des materiels utilises, amphibies et terrestres (effectuant leur plein, au sol) moyens et gros porteurs sera poursuivie. C'est ainsi que deux appareils de type Tracker seront remotorises en version turbopropulseur (l'ensemble des appareils de ce type devant l'etre a terme). Par ailleurs, les negociations avec la firme canadienne Bombardier qui a mis en chantier un nouvel appareil, le CL 215 T, derive de l'actuel Canadair qui est en fin de production, sont poursuivies. Cet appareil dote de moteurs a turbines, et non plus de moteurs a pistons devrait avoir des performances ameliorees, son soutien logistique et technique etant egalement simplifie. Les essais en vol, auront lieu prochainement.

Données clés

Auteur : M. Estrosi Christian
Circonscription : - Rassemblement pour la République

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE10402

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10402
Rubrique : Bois et forets
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1098